

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC MONTAIGU 65 PLACE DU CHAMP DE FOIRE 85600 MONTAIGU

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Mr BERNIER Aurelien, gérant de la société AB PEINTURE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 2 IMPASSE DE LA SOURCE MORMAISON 85260 MONTREVERD, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	2 impasse de la source, 85260 MORMAISON
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30047 14012 00020871003 35 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

LU ET APPROUVÉ

JST06

Yohan GUILBEAU
Chargé d'affaires professionnels
yohan.guilbeau@cic.fr